Nations Unies S/2020/497



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

[Original : anglais et français]

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2525 (2020) du Conseil de sécurité, adoptée le 3 juin 2020 au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». La résolution a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus.

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 2 juin 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (voir annexe 1), dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2020/486 (voir pièce jointe à l'annexe 1) ;

- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes 2 à 16);

- Le texte des déclarations envoyées ultérieurement par les membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils expliquent leur vote (voir annexes 17 à 21).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

20-07478 (F) 100620 180620







Annexe 1

Lettre datée du 2 juin 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

[Original : anglais et français]

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, déposé par l`Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». Ce projet de résolution, portant la cote S/2020/486, a été mis en bleu.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 19 heures le mardi 2 juin 2020. La période de vote non prolongeable de 24 heures expirera à 19 heures le mercredi 3 juin 2020.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans la matinée du jeudi 4 juin 2020.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Pièce jointe

Nations Unies S/2020/486



Conseil de sécurité

Provisoire
2 juin 2020
Français
Original : anglais

Allemagne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant toutes ses résolutions antérieures et toutes les déclarations de sa présidence concernant la situation au Soudan,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan,

Réaffirmant que c'est au Gouvernement soudanais qu'il incombe au premier chef de protéger les civils sur l'ensemble de son territoire, *constatant* l'amélioration des conditions de sécurité au Darfour, *prenant note* à cet égard du Programme national du Soudan pour la protection des civils (S/2020/429) et du programme de collecte d'armes du Gouvernement soudanais, tout en se déclarant *préoccupé* par le fait que la sécurité demeure précaire dans certaines parties du Darfour, et soulignant la nécessité de protéger les acquis de la consolidation de la paix au Darfour, d'éviter une reprise du conflit et d'atténuer les risques pour la population que font peser notamment les menaces contre les civils au Darfour, les violences intercommunautaires, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, les violations du droit humanitaire international et la poursuite des déplacements,

Soulignant qu'il est impératif que le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) tienne compte des progrès accomplis dans le processus de paix et *appuyant* l'appel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à l'extrême prudence concernant le retrait de la MINUAD,

Conscient des effets de la pandémie de COVID-19 sur le retrait de la MINUAD,

Prenant note du rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/202),

Prenant note des communiqués PSC/PR/COMM.(CMXIII) et PS/PR/COMM.(CMXXVII) du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, datés respectivement du 3 mars 2020 et du 27 mai 2020,

Considérant que la situation au Darfour menace la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 31 décembre 2020 le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) énoncé dans la résolution 2495 (2019) et *décide également* que la MINUAD maintiendra pendant cette période ses plafonds actuels en matière d'effectifs militaires et policiers ;

2. *Déclare son intention*, compte tenu des conclusions du rapport spécial demandé au paragraphe 11 de la présente résolution, de se prononcer, d'ici au 31 décembre 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie responsables de la MINUAD, conformément au paragraphe 1 de la présente résolution ;

3. *Décide* que la priorité stratégique de la MINUAD devra être la protection des civils comme énoncé au paragraphe 3 iii) de la résolution 2495 (2019), laquelle devra être mise en œuvre notamment en appuyant la capacité du Gouvernement soudanais de protéger les civils et en conservant les capacités requises, en particulier dans le Jebel Marra ;

4. *Souligne* que la MINUAD continuera d'assumer sa responsabilité de protéger les civils au Darfour, conformément au paragraphe 3 de la présente résolution et sans préjudice du fait que cette responsabilité incombe au premier chef au Gouvernement soudanais, et *réaffirme* que les modalités et le calendrier du transfert des responsabilités de la MINUAD à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) concernant le fait de protéger les civils sans avoir recours aux armes, conformément aux objectifs stratégiques de la MINUATS, seront arrêtés au moyen du mécanisme de coordination de la transition de la MINUAD à la MINUATS, selon qu'il conviendra et conformément au paragraphe 5 de la présente résolution ;

5. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de poursuivre la planification et la gestion de la transition, conformément aux politiques, directives et meilleures pratiques établies, afin de faire en sorte que la transition éventuelle de la MINUAD à la MINUATS soit graduelle, échelonnée et efficace et, à cet égard, *demande de nouveau* que la MINUAD et la MINUATS mettent en place un mécanisme de coordination en vue d'arrêter les modalités et le calendrier du transfert des responsabilités concernant les activités pour lesquelles les deux missions ont des objectifs et des priorités stratégiques communs au Darfour et d'assurer une coordination et une coopération étroites et un échange d'informations et d'analyses afin de maximiser les synergies, de mobiliser les ressources et d'éviter les chevauchements ;

6. *Demande* à la MINUAD de veiller à ce que le transfert des bases d'opérations et des moyens de la Mission soit effectué dans le respect des pratiques générales et du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, en prenant toutes les mesures pratiques et précautions pour faire en sorte que ces moyens soient transférés en toute sécurité et placés sous le contrôle de l'entité désignée, et *invite* la MINUAD et le Gouvernement soudanais à établir rapidement sous sa forme définitive un accord-cadre révisé garantissant le principe de l'utilisation à des fins civiles ainsi que la sécurité et l'intégrité physique des bases d'opérations et des moyens de la MINUAD qui ont été transférés et qui ne seront pas utilisés par la MINUATS et ses partenaires dans les équipes de pays intégrées des Nations Unies ;

7. *Engage* le Gouvernement soudanais à conclure rapidement ses enquêtes actuelles sur le pillage récent de bases d'opérations de la MINUAD précédemment transférées, ainsi qu'à continuer de demander des comptes aux personnes qui ont participé à de tels pillages ;

8. *Demande* à la MINUAD de fournir au Soudan, dans le cadre de son mandat, de ses capacités et de ses ressources actuelles, un appui pour l'aider à enrayer la propagation de la COVID-19, en particulier de faciliter et d'appuyer

l'accès humanitaire sans entrave, notamment aux camps de personnes déplacées et de réfugiés, *demande également* à la MINUAD, aux États Membres et au Gouvernement soudanais de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger la santé, la sécurité et la sûreté de l'ensemble du personnel de la MINUAD, conformément à la résolution 2518 (2020), notamment en autorisant les évacuations sanitaires, tout en maintenant la continuité des opérations, et de prendre des mesures supplémentaires pour assurer la formation du personnel de la MINUAD aux questions liées à la prévention de la propagation de la COVID-19 ;

9. *Se félicite* des initiatives lancées par le Secrétaire général pour instituer une culture de la performance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, *rappelle* que dans ses résolutions 2378 (2017) et 2436 (2018), il a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les données relatives à l'efficacité des opérations de maintien de la paix soient utilisées pour améliorer le fonctionnement des missions, notamment les décisions portant sur le déploiement, la remédiation, le rapatriement et les mesures incitatives, *se déclare de nouveau* favorable à l'élaboration d'un dispositif de gestion de la performance complet et intégré qui définisse des normes de performance claires pour l'évaluation de l'ensemble du personnel civil et en tenue des Nations Unies qui travaille dans les opérations de maintien de la paix ou les appuie, qui permette la bonne et pleine exécution des mandats et qui prévoie des méthodes complètes et objectives fondées sur des critères précis et bien définis pour sanctionner les résultats insuffisants et récompenser ou reconnaître les résultats exceptionnels, *demande* à l'Organisation de l'appliquer à la MINUAD comme indiqué dans la résolution 2436 (2018), en particulier en enquêtant sur les manquements graves concernant l'application de la stratégie de protection des civils et en prenant des mesures immédiates, y compris la relève, le rapatriement, le remplacement ou le renvoi des membres du personnel civil ou en tenue de la MINUAD qui sont fautifs, y compris le personnel d'encadrement de l'Opération hybride et le personnel d'appui à l'Opération hybride, conformément à la résolution 2436 (2018), *note* les efforts faits par le Secrétaire général pour élaborer un Système complet d'évaluation de la performance et *prie* le Secrétaire général et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police de s'employer à augmenter le nombre de femmes à la MINUAD et de veiller à leur participation pleine, effective et véritable à tous les aspects des opérations ;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui communiquer une mise à jour sur l'exécution du mandat de la MINUAD tous les 90 jours, en annexe aux rapports réguliers sur la MINUATS ;

11. *Prie* le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de lui présenter, au plus tard le 31 octobre 2020, un rapport spécial comportant une évaluation de la situation sur le terrain, dont les effets du processus de paix sur les conditions de sécurité au Darfour, la capacité du Gouvernement soudanais, notamment des Forces de police soudanaises, de protéger les civils, conformément à la stratégie décrite dans la lettre datée du 21 mai 2020, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Gouvernement soudanais (S/2020/249), et des recommandations sur les mesures à prendre concernant la réduction des effectifs de la MINUAD, compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19 ;

12. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Annexe 2

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 2 juin, relative au projet de résolution portant sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/486).

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution. À ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de faire d'explication de vote.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

Annexe 3

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe du ferme concours apporté pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution (S/2020/486) déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, concernant les modalités de retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang** Jun

Annexe 4

Lettre datée du 2 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Je me réfère à votre lettre datée du 2 juin 2020 concernant le projet de résolution (S/2020/486) portant sur la prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Sur instruction de mon gouvernement, la délégation de la République dominicaine vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Annexe 5

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Président, que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution (S/2020/486), portant sur la prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

Annexe 6

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité du 2 juin 2020 appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant sur le renouvellement du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, mis en bleu sous la cote S/2020/486. La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Annexe 7

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de me référer à votre lettre datée du 2 juin 2020, engageant une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution déposé par mon pays et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant sur le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publié sous la cote S/2020/486, est le suivant :

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juergen **Schulz**

Annexe 8

Lettre datée du 2 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre datée du 2 juin 2020, du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution (S/2020/486) relatif à la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyah **Djani**

Annexe 9

Lettre datée du 2 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 2 juin 2020, appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution (S/2020/486) déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément aux procédures dont il a été convenu à titre provisoire pour l'adoption des projets de résolution durant les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdou **Abarry**

Annexe 10

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, d'accuser réception de votre lettre datée du 2 juin 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution (S/2020/486) portant sur la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, décrite dans la lettre datée du 27 mars 2020 du Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution publié sous la cote S/2020/486.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe 11

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/486, déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe 12

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à votre lettre datée du 2 juin 2020, relative au projet de résolution du Conseil de sécurité portant sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publié sous la cote S/2020/486.

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe 13

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 2 juin 2020, du Représentant permanent de la France, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud » et publié sous la cote S/2020/486, je vous informe, Monsieur le Président, que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kais **Kabtani**

Annexe 14

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d’affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord auprès de l’Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 2 juin 2020 du Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution (S/2020/486) relatif à la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

L’Ambassadeur,
Chargé d’affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord
auprès de l’Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe 15

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d’Amérique auprès de l’Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution S/2020/486 déposé par l’Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, concernant la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », les États-Unis d’Amérique votent pour.

L’Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d’Amérique auprès de l’Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe 16

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 2 juin 2020 du Président du Conseil de sécurité concernant le projet de résolution relatif à la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et publié sous la cote S/2020/486 ;

Conformément à l'accord et à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité pour l'examen des projets de résolution durant les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, comme décrit dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 7 mai 2020 portant sur les méthodes de travail du Conseil durant le mois de mai 2020 ;

Je vous informe par la présente, Monsieur le Président, que le Viet Nam a décidé de voter pour le projet de résolution susmentionné et n'entend pas, à ce stade, faire de déclaration.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang** Dinh Quy

Annexe 17

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l’Estonie auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je voudrais, pour commencer, remercier les rédacteurs chargés de ce dossier, le Royaume-Uni et l’Allemagne, d’avoir facilité les négociations qui ont abouti à la résolution 2525 (2020) adoptée aujourd’hui par le Conseil de sécurité. Nous tenons également à réaffirmer notre appui au Gouvernement soudanais tandis qu’il s’efforce de mener à bien sa transition vers la démocratie, de pacifier le pays et de piloter le relèvement de son économie. En outre, nous souhaitons dire notre solidarité avec le Soudan pendant sa lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous nous félicitons de la prorogation, jusqu’à la fin de l’année 2020, du mandat de l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), que le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine avait également recommandée. Il s’agit d’une avancée logique, pour plusieurs raisons.

Premièrement, nous avons entendu aussi bien les appels émanant du terrain que les craintes que nourrissent les populations autour du retrait de la MINUAD, et il est important d’y répondre. Le transfert de la protection des civils de la MINUAD au Soudan doit être graduel et sans heurt, et il ne doit pas donner lieu à un vide sécuritaire susceptible de menacer la vie des civils. À cet égard, nous accueillons favorablement le plan élaboré par le Soudan pour assurer la protection des civils, qui a été communiqué au Conseil de sécurité le mois dernier. Nous espérons que la MINUAD et la Mission intégrée des Nations Unies pour l’assistance à la transition au Soudan seront considérées comme des alliées utiles dans le cadre du renforcement des capacités nécessaires pour assumer l’entière responsabilité de la protection des civils.

Deuxièmement, à l’approche de la clôture de la MINUAD, il est crucial que son retrait soit effectué de manière responsable, afin de garantir que les acquis obtenus depuis le lancement de l’Opération en 2007 ne seront pas anéantis.

Troisièmement, certaines réalités, telles que la pandémie de COVID-19 et la saison des pluies, doivent être prises en considération durant la planification du retrait de la MINUAD.

D’un point de vue prospectif, nous attendons avec intérêt de prendre une décision sur l’avenir de la MINUAD à mesure qu’évoluent les réalités sur le terrain. Nous nous réjouissons de collaborer avec les autorités soudanaises de transition sur la future ligne de conduite.

Enfin, nous tenons à faire part de nos remerciements et de notre appui à la MINUAD, qui contribue à instaurer la paix et la sécurité pour le peuple du Darfour.

Annexe 18

Déclaration de M. Juergen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Aujourd'hui est une bonne journée pour le Conseil de sécurité. Nous avons collectivement répondu au Soudan, qui nous appelait à appuyer sa transition politique, de régime autoritaire à gouvernement inclusif et représentatif. Mais surtout, nous espérons que ce jour marque le commencement d'un soutien plus fort et plus cohérent encore des Nations Unies à la transition au Soudan – un soutien propre à générer des avantages concrets et qui contribue à matérialiser les aspirations du peuple soudanais à un avenir pacifique, stable, démocratique et prospère.

La nouvelle Mission des Nations Unies créée aujourd'hui par la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité offre un large dispositif d'appui fondé sur les requêtes du Gouvernement soudanais.

La Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) s'efforcera d'atteindre quatre objectifs stratégiques : soutenir la transition politique, la gouvernance démocratique et la protection, et la promotion des droits de la personne ; appuyer les processus de paix et la mise en œuvre des futurs accords de paix ; appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les deux Zones ; et appuyer la mobilisation de l'assistance économique et au développement et la coordination de l'aide humanitaire.

Soyons réalistes – toutes ces tâches sont herculéennes, et la Mission des Nations Unies ne pourra pas atteindre tous ces objectifs seule. Il s'agit d'une mission d'assistance. Le Gouvernement soudanais et toutes les parties prenantes soudanaises doivent travailler de concert. Les Nations Unies doivent être là pour soutenir, conseiller et aider, et elles le seront.

Dans certains domaines, nous aurons besoin d'un dispositif d'appui international plus large. C'est le cas pour ce qui concerne le relèvement économique et le développement, et c'est pourquoi l'Allemagne s'est associée au Soudan, à l'Union européenne et à l'ONU pour accueillir un forum de partenariat virtuel de haut niveau le 25 juin, depuis Berlin. Avec cette conférence, nous voulons envoyer un signal fort de soutien collectif à une transition démocratique réussie. En outre, nous entendons mobiliser les ressources financières des partenaires internationaux pour accompagner le processus de réforme urgent au Soudan.

Soyons également francs sur certains autres domaines dans lesquels la Mission devra travailler en coordination et en complémentarité étroites avec d'autres acteurs – à savoir la consolidation de la paix, le renforcement de la responsabilisation et des institutions chargées de l'état de droit, et la protection des droits humains, en particulier dans les régions du Soudan touchées par le conflit. Bien que la MINUATS soit dotée d'un mandat clair au regard de ces tâches, elle n'est pas une opération de maintien de la paix, et l'Allemagne a beau être favorable à une transition du maintien à la consolidation de la paix, des préoccupations subsistent autour de la protection des civils au Darfour, lesquelles méritent une intervention de maintien de la paix. Voilà pourquoi il est important que le Conseil ait également prolongé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'à la fin de cette année (résolution 2525 (2020)) et qu'il ait demandé à l'ONU et à l'Union africaine de lui fournir une analyse de la situation sur le terrain avant que soit prise une quelconque décision sur l'avenir de la MINUAD.

C'est aussi un bon jour car il ouvre une nouvelle ère de partenariats – en particulier un partenariat entre le nouveau Soudan et le Conseil de sécurité – qui

devrait être fondé sur la confiance et non sur la confrontation, comme c'était parfois le cas avec l'ancien régime. Nous apprécions la discussion ouverte et franche avec nos partenaires au Soudan au sujet de ce nouveau mandat.

Ce partenariat est également pertinent en ce qui concerne le rôle de l'Union africaine. L'Allemagne accueille avec grande satisfaction l'intention de l'Union africaine de continuer à aider le Soudan sur la voie de la transition politique.

Nous remercions tous les partenaires du Conseil pour leur soutien au cours des négociations qui ont abouti à l'adoption à l'unanimité des deux résolutions. Je ne saurais clore sans remercier notre corédacteur, le Royaume-Uni, pour la collaboration vraiment exceptionnelle que nous avons eue durant les longs mois de préparation de ce mandat, et nous remercions tout particulièrement l'équipe du Royaume-Uni à New York.

Annexe 19

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Indonésie se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2525 (2020), sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Nous saluons les efforts menés par les deux rédacteurs pour faciliter les négociations, ainsi que leur engagement à défendre le consensus dans les circonstances difficiles résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Indonésie estime qu'un retrait responsable de la MINUAD est étroitement lié au cheminement général du Soudan vers la paix et la stabilité. C'est dans cet esprit que l'Indonésie a voté pour la résolution.

Comme le retrait de la MINUAD a coïncidé avec une pandémie mondiale sans précédent, nous devons ajuster le plan de retrait afin de garantir que son exécution se fasse sans heurts et de manière responsable. Nous nous félicitons de la nouvelle échéance et attendons avec impatience de connaître l'évaluation du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans le cadre du retrait.

En attendant, la MINUAD doit continuer à jouer son rôle de protection des civils au Darfour et à soutenir le Gouvernement soudanais dans sa réponse à la pandémie de COVID-19. Ces efforts doivent être entrepris tout en assurant la sûreté, la sécurité et la santé de tous les soldats de la paix et des travailleurs servant sous la MINUAD.

Enfin, l'Indonésie espère qu'avec la résolution 2525 (2020), le retrait responsable de la MINUAD facilitera la transition du Soudan vers un nouveau chapitre de son cheminement vers la paix et la prospérité.

Annexe 20

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d’affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord auprès de l’Organisation des Nations Unies

Le Royaume-Uni se félicite de l’adoption des résolutions 2524 (2020) et 2525 (2020).

La création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l’assistance à la transition au Soudan (MINUATS) marque l’ouverture d’un nouveau chapitre dans les relations du Soudan avec les Nations Unies, le Conseil de sécurité et la communauté internationale au sens large. En adoptant la résolution 2524 (2020), le Conseil de sécurité a répondu directement à la demande de soutien du Gouvernement soudanais. La MINUATS soutiendra le Soudan dans un large éventail de priorités pour la période de transition, de la mise en œuvre du Document constitutionnel au processus de paix, en passant par la consolidation de la paix et la promotion et la protection des droits de l’homme. En demandant ce soutien à l’ONU, le Gouvernement soudanais a démontré son engagement à réaliser les aspirations du peuple soudanais à un avenir plus stable, plus pacifique, plus démocratique et plus prospère.

Le rôle de l’Union africaine continuera à être d’une importance capitale. Nous nous félicitons de notre partenariat avec elle et de l’engagement ferme qu’elle a pris d’apporter un soutien continu à la transition politique au Soudan.

Le Royaume-Uni appelle le Gouvernement soudanais et toutes les parties prenantes soudanaises à saisir l’occasion créée par ce nouveau chapitre pour concrétiser les aspirations du peuple soudanais. Le succès sera finalement obtenu grâce à des engagements inébranlables de la part du Gouvernement et de toutes les parties prenantes soudanaises.

Le Conseil de sécurité a pris la décision responsable de prolonger la présence de l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu’au 31 décembre 2020 par l’adoption de la résolution 2525 (2020). La prolongation de la MINUAD était nécessaire compte tenu des défis auxquels le Soudan et la communauté internationale au sens large sont confrontés en raison de la pandémie de maladie à coronavirus.

Nous saluons l’engagement du Gouvernement soudanais à assumer l’entière responsabilité de la protection des civils. Le processus de paix en cours offre la meilleure chance de l’histoire du conflit du Darfour pour une paix durable. Toutefois, à l’heure actuelle, des défis demeurent au Darfour et les civils restent particulièrement vulnérables. En conséquence, tandis que le Gouvernement renforce ses propres capacités de protection des civils et que le processus de paix se poursuit, la MINUAD continuera à être mandatée pour protéger les civils au Darfour.

Le Royaume-Uni remercie l’Allemagne, notre corédacteur sur ces deux résolutions, pour son travail inlassable et son professionnalisme. Le Royaume-Uni tient également à exprimer ses sincères remerciements aux autres membres du Conseil de sécurité pour leur engagement constructif tout au long des négociations.

L’année dernière, le peuple soudanais a pris position pour la liberté et pour un avenir meilleur. Le Royaume-Uni était à leurs côtés à l’époque, et nous le sommes aujourd’hui en partenariat, alors que nous adoptons ces résolutions historiques et que nous envisageons l’ouverture d’un nouveau chapitre dans les relations du Soudan avec l’ONU et la communauté internationale.

Annexe 21

Déclaration de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les États-Unis remercient l'Allemagne et le Royaume-Uni pour leur leadership dans la conduite des négociations sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la M Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) dans des circonstances difficiles.

Aujourd'hui marque un nouveau jour pour le Soudan et la communauté internationale. Avec la création de la MINUATS, le Conseil de sécurité est aux côtés du peuple soudanais qui, il y a un peu plus d'un an, s'est levé pour réclamer ses libertés fondamentales. Nous sommes convaincus que la MINUATS apportera un soutien précieux au Gouvernement et, surtout, au peuple soudanais, afin qu'ils puissent construire la paix et la stabilité à long terme qu'ils méritent tant. Étant donné le rôle vital que les femmes continuent de jouer dans la transition du Soudan, nous attendons avec intérêt les mesures que prendra la MINUATS pour donner aux femmes les moyens de participer au dialogue politique.

Les États-Unis se félicitent également de la prolongation de la MINUAD jusqu'au 31 décembre. Le mandat réitère que la tâche principale de la MINUAD durant cette période est de protéger les civils. Nous attendons de la MINUAD qu'elle continue à renforcer les capacités des services de sécurité soudanais afin de protéger les civils au Darfour, conformément au plan de protection des civils récemment publié par le Gouvernement. Nous sommes impatients d'en savoir plus sur la mise en œuvre du plan et de voir le Soudan assumer ses responsabilités au Darfour et dans tout le pays. Nous attendons également de la MINUAD et de la MINUATS qu'elles maintiennent leur soutien politique au processus de paix de Djouba.

En ce qui concerne les termes relatifs aux changements climatiques dans figurant la résolution 2524 (2020), nous notons que le 4 novembre 2019, les États-Unis ont soumis leur notification de retrait de l'Accord de Paris. Les références aux changements climatiques sont par conséquent sans préjudice des positions des États-Unis. Nous affirmons notre soutien à la promotion de la croissance économique et à l'amélioration de la sécurité énergétique tout en protégeant l'environnement.

Outre la MINUATS, les États-Unis souhaitent également faire part de leur préoccupation quant références aux changements climatiques dans les documents du Conseil de sécurité, en particulier ceux qui ne concernent pas directement le climat. Nous pensons que ces documents devraient se concentrer sur l'important travail de maintien de la paix et de la sécurité internationales au lieu d'essayer de cataloguer chaque facteur ou de se concentrer sélectivement sur les facteurs qui peuvent affecter ce travail.